



UNE FRANCE À €CAC 40 DEGRÉS

LES INVESTISSEMENTS VERTS
LOIN DERRIÈRE LES ACTIONNAIRES



OXFAM
France

Crédits

Rédaction : Alexandre Poidatz (Oxfam France).

Avec les contributions de Louise Trely, Philémon Matray, Alix Chénel, Léa Guérin, Guillaume Compain, Elise Naccarato, Nicolas Vercken (Oxfam France).

Nous remercions également les personnes suivantes pour leurs précieux commentaires et contributions : Vincent Auriac (Axylia) et Nicolas Gasiglia (ESCP Business School) ; des membres de l'équipe Carbon4 Finance.

Carbon4 Finance ne peut être tenu responsable des positions prises dans ce document.

Axylia ne peut être tenu responsable des positions prises dans ce document.

Conception graphique sur logiciels libres : Figures Libres

Mai 2024 – © Oxfam France | @oxfamfrance

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

OXFAM FRANCE : 62 bis, avenue Parmentier, 75011 Paris

Tél : 01 56 98 24 40 / info@oxfamfrance.org

 Oxfam France  @oxfamfrance

SOMMAIRE

<i>INTRODUCTION</i>	page 4
<i>RECOMMANDATIONS PRINCIPALES</i>	page 6
1	
LES ENTREPRISES DU CAC 40 RÉCHAUFFENT LA PLANÈTE	page 7
L'empreinte carbone des entreprises du CAC40 : vers une plus grande transparence	page 8
Les entreprises du CAC 40 toujours pas alignées sur l'Accord de Paris	page 11
2	
UN CHANGEMENT DE MODÈLE ÉCONOMIQUE EST NÉCESSAIRE : PRIVILÉGIER LES INVESTISSEMENTS VERTS À LA RÉMUNÉRATION EXAGÉRÉE DES ACTIONNAIRE	page 15
3	
RECOMMANDATIONS	page 19
<i>MÉTHODOLOGIE</i>	page 22
<i>ANNEXE</i>	page 24
<i>NOTES</i>	page 25

INTRODUCTION

2023 est l'année la plus chaude jamais enregistrée¹. Le réchauffement climatique s'élève actuellement à 1,2 °C au-dessus du niveau de l'ère préindustrielle et ses conséquences se font déjà sentir, en particulier dans les pays dits du Sud Global. Les événements climatiques extrêmes tels que les vagues de chaleur, l'intensification des cyclones et les sécheresses ont des conséquences sur la santé, la vie et l'accès aux ressources essentielles de millions de personnes. La vague de chaleur atteignant jusqu'à 48°C qui a frappé le Sahel en avril 2024 est liée au changement climatique d'origine humaine². En 2022, 43 000 personnes sont mortes en Somalie, victime de la plus longue sécheresse jamais enregistrée³. En France aussi, les impacts humains du réchauffement climatique sont bien présents, comme l'attestent les inondations répétées dans le Pas-de-Calais début 2024⁴.

Les scientifiques sont formels : la situation climatique alarmante appelle un changement radical et profond permettant de diminuer drastiquement les émissions de gaz à effet de serre à l'origine des changements climatiques.

Ce changement doit avoir lieu en particulier dans les pays riches, dont la France, qui sont à l'origine de la grande majorité des émissions de gaz à effet de serre passées et présentes⁵. Pour garder une planète habitable, il nous faut donc urgemment remettre en cause la logique d'une croissance infinie dans un monde aux ressources finies. Mais ce constat ne suffit pas.

Les entreprises du CAC 40 ont une influence inégalée sur l'économie et portent en cela une responsabilité toute particulière de se mettre au diapason avec l'impératif de la transition écologique.

Si l'ensemble de la société doit « faire sa part » et concourir à ces changements de modèle, les citoyennes et citoyens n'ont pas, à leur niveau, la même responsabilité ni la même capacité d'influer sur les choix économiques que les pouvoirs publics ou les grandes entreprises⁶. En effet, les entreprises du CAC 40 ont une influence inégalée sur l'économie et portent en cela une responsabilité toute particulière de se mettre au diapason avec l'impératif de la transition écologique, conformément au devoir de

vigilance qui leur incombe au niveau français mais également maintenant au niveau européen (cf. encadré 3). **Le CAC 40, qui a mis à profit la libéralisation débridée des quarante dernières années pour externaliser sa responsabilité sociale, ne doit pas utiliser les prochaines pour externaliser sa responsabilité environnementale et climatique.** Les marges de manœuvre des entreprises du CAC 40 sont d'autant plus importantes qu'elles ne cessent de battre des records de superprofits et versements de dividendes depuis 2021. En 2023, leurs superprofits se sont élevés à 36 milliards d'euros et leurs dividendes et rachats d'actions à 97 milliards⁷.

Ces entreprises ont le pouvoir de transformer structurellement et durablement l'économie. Cela signifie redéfinir ce que l'on produit, ce que l'on consomme, la manière dont on le fait,

dans quelle quantité et à quelles fins. Mais aussi revoir la gestion et le partage des richesses et des ressources pour s'assurer que ceux-ci permettent d'assurer les besoins essentiels des habitants de notre planète tout en respectant les limites planétaires. Pourtant, les multinationales françaises ont toujours carte blanche pour émettre autant de CO2 qu'elles le souhaitent en dehors du territoire français.

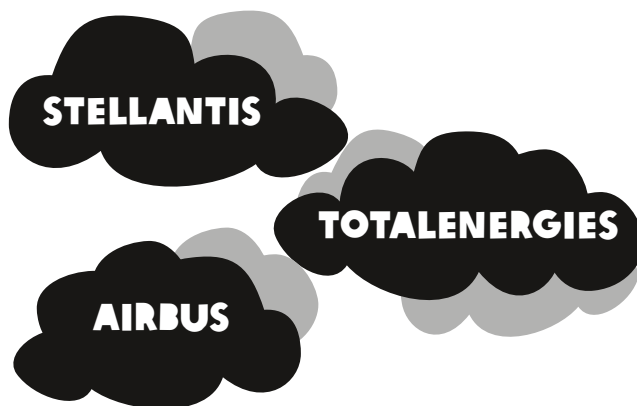
À travers cette étude, Oxfam France souhaite permettre à tous les citoyennes et citoyens et aux décideuses et décideurs politiques de prendre la mesure de l'impact colossal de ces entreprises sur le climat et appeler ces entreprises à un changement de modèle. Revoir en profondeur le modèle économique, c'est mettre fin au court-termisme financier où l'entreprise privilégie les intérêts d'une poignée d'actionnaires aux dépens de la planète et de la société.

EN 2022, LES ENTREPRISES
NON FINANCIÈRES DU CAC 40
ONT VERSÉ PRÈS DE

**4 FOIS DE PLUS
DE DIVIDENDES
À LEURS ACTIONNAIRES**

QU'ELLES N'ONT INVESTI DANS
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE⁸.

**LES 3 ENTREPRISES FRANÇAISES
(NON FINANCIÈRES) AVEC
LA PLUS GRANDE EMPREINTE
CARBONE SONT :**



LES ENTREPRISES DU CAC 40
SONT COLLECTIVEMENT
SUR UNE TRAJECTOIRE DE
RÉCHAUFFEMENT
PLANÉTAIRE DE

+2,7°C⁹

**LES 4 ENTREPRISES NON FINANCIÈRES
LES MOINS ALIGNÉES
AVEC L'ACCORD DE PARIS SONT
TOTALENERGIES, SAFRAN, AIRBUS
ET ARCELORMITTAL.**

**CELLES QUI SONT LE PLUS SUSCEPTIBLES
DE RESPECTER L'ACCORD DE PARIS SONT
ALSTOM ET LEGRAND.**

Recommandations principales

Encadrer la part des bénéfices allouée aux actionnaires via notamment la mise en place d'un **dividende sociétal ou écologique** pour consacrer une partie des bénéfices des entreprises à la transition écologique et sociale.

Interdire les versements aux actionnaires lorsque l'un des objectifs suivants n'est pas atteint :

- un salaire décent sur l'ensemble de la chaîne de valeur
- une stratégie climat ambitieuse (voir ci-dessous)
- un plan d'investissement associé

=> engager la responsabilité des comités d'audit et des commissaires aux comptes dans le contrôle effectif de l'atteinte de ces objectifs.

Se doter d'une stratégie climat 1,5°C alignée avec une trajectoire mondiale de réduction des émissions de GES en valeur absolue (scopes 1-2-3) dès l'année 2024 et d'au moins 50 % d'ici 2030, mais variable selon le secteur d'activité de l'entreprise¹⁰.

Conditionner les aides publiques aux entreprises et l'accès aux marchés publics aux investissements dans la transition et cette stratégie climat alignée avec une trajectoire mondiale 1,5°C.


1

**LES
ENTREPRISES
DU CAC 40
RÉCHAUFFENT
LA PLANÈTE**

L'EMPREINTE CARBONE DES ENTREPRISES DU CAC40 : VERS UNE PLUS GRANDE TRANSPARENCE

Le premier constat de la présente étude est que, ces dernières années, il y a eu une évolution de la transparence du bilan carbone des entreprises du CAC 40. Alors qu'en 2020, seules 10 entreprises fournissaient un rapport exhaustif de leur bilan d'émissions de gaz à effet de serre, désormais plus de 37 entreprises le font. Lorsque l'on compare le calcul indépendant réalisé par Carbon4 Finance aux données dévoilées par les entreprises, les chiffres sont bien souvent très proches sur le scope 1&2 (émissions directes), mais différent sur le scope 3 (émissions indirectes, voir annexe méthodologique). Pour 31 entreprises, ces dernières sont égales ou supérieures (ceci est principalement dû au fait que Carbon4 Finance applique des retraitements des double-comptes dans la chaîne de valeur pour rendre les calculs d'émissions comparables au sein d'un même secteur). Cinq entreprises (ArcelorMittal, Michelin, Orange, Capgemini et Publicis) dévoilent néanmoins une empreinte carbone inférieure qui ne couvre pas leur poste d'émissions le plus significatif. Par ailleurs, quatre entreprises ne dévoilent pas intégralement leur empreinte carbone (Crédit Agricole et Axa) et en particulier leurs émissions financées (BNP Paribas et Société Générale), de fait de la spécificité du secteur financier (voir encadré 1).

Ces avancées ont notamment été permises grâce à un cadre réglementaire de plus en plus exigeant. Dans le cadre de la directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), le bilan carbone deviendra obligatoire pour toutes les entreprises de plus de 250 salariés à partir de 2025. Depuis le 1er janvier 2023, la loi française rend obligatoire l'inclusion du scope 3 dans le calcul du bilan carbone.



Si la transparence du bilan est un élément nécessaire, il n'est absolument pas suffisant pour engager une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Si la transparence du bilan est un élément nécessaire, il n'est absolument pas suffisant pour engager une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le retard criant pris par certaines multinationales pour réduire leurs émissions de CO₂e est inacceptable au regard de l'impact climatique de leurs secteurs d'activités. Ainsi, un rapport publié en avril 2023 par le think tank Influence Map montre

que 57 entreprises ont été responsables de 80 % des émissions de CO₂ mondiales entre 2016 et 2022, dont TotalEnergies, qui se place 18^e avec 1 % des émissions mondiales¹¹. En France, trois entreprises se distinguent par leur importante empreinte carbone – Stellantis, TotalEnergies et Airbus (tableau 1).

Un autre indicateur consiste à regarder l'intensité carbone physique, par tonne de produit vendu. Par faute de transparence des entreprises, et pour une harmonisation entre elles, nous avons regardé la quantité de CO₂eq émise par l'entreprise pour chaque euro de chiffre d'affaires généré, c'est ce qu'on appelle l'intensité carbone monétaire. Même si elle est sensible aux variations de prix, cette donnée permet de se rendre compte à quel point l'activité d'une entreprise est génératrice de gaz à effet de serre, et ce indépendamment de sa taille et de son volume d'activités. Le classement des entreprises par rapport à cet indicateur est indiqué en annexe.

Si l'intensité et l'empreinte ne permettent qu'une vision statique de la performance climatique d'une entreprise, la note d'alignement fournie par Carbon4 Finance grâce à sa méthodologie

TABLEAU 1 – ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE EN 2022 EN TONNES ÉQUIVALENT CO₂ (HORS SECTEUR FINANCIER)

RANG	NOM	SECTEUR	TOTAL ÉMISSIONS DÉCLARÉES PAR L'ENTREPRISE (en millier tCO ₂ e) en 2022
1	STELLANTIS	Transports	450 600
2	TOTALENERGIES	Energie	428 000 ¹²
3	AIRBUS	Transports	426 423
4	ENGIE	Energie	174 290
5	MICHELIN	Industrie	138 000
6	ARCELORMITTAL	Industrie	125 700 ¹³
7	CARREFOUR	Agro-alimentaire	97 434
8	VEOLIA	Gestion eau et déchets	63 110
9	AIR LIQUIDE	Industrie	61 440
10	SAFRAN	Industrie	61 407
11	SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie	61 182
12	RENAULT	Transports	57 059
13	VINCI	BTP	44 147
14	ALSTOM	Transports	35 965
15	SAINT GOBAIN	BTP	31 100
16	DANONE	Agro-alimentaire	24 207
17	BOUYGUES	BTP	19 100
18	L'OREAL	Industrie	11 270
19	THALES	Industrie	9 839
20	ORANGE	Télécommunications	8 340
21	LVMH	Luxe	5 957
22	SANOFI	Industrie	5 007
23	PERNOD RICARD	Agro-alimentaire	4 608
24	ESSILOR LUXOTTICA	Industrie	4 100
25	UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	Immobilier	3 027
26	LEGRAND	Industrie	2 920
27	KERING	Luxe	2 428
28	STMICROELECTRONICS	Industrie	973
29	CAPGEMINI	Numérique	740
30	HERMES	Luxe	641
31	EUROFINS	Industrie	480
32	DASSAULT SYSTEMES	Industrie	465
33	TELEPERFORMANCE	Communications	395
34	Worldline	Services	354
35	PUBLICIS GROUPE	Communication	214
36	VIVENDI	Communication	93

Lecture : empreinte carbone (scopes 1, 2 et 3) déclarée par l'entreprise.

Carbon Impact Analytics et présentée dans le tableau 2 est le meilleur indicateur pour une comparaison de l'évaluation dynamique entre les entreprises. En effet, elle prend en compte la performance passée de l'entreprise sur 5 ans, la performance présente et la performance future, basée sur la stratégie globale de l'entreprise : ses objectifs de réduction de ses émissions ; ses investissements et la prise en compte des enjeux climatiques dans sa gouvernance. Elle intègre également la contribution à la transition des entreprises qui apportent des solutions.

Ainsi, même si les constructeurs automobiles ont un impact carbone conséquent, leur note d'alignement avec l'Accord de Paris (tableau 2) se situe dans la moyenne haute. Si le secteur automobile reste très dépendant aux énergies fossiles, la réglementation européenne ayant acté la fin des moteurs thermiques en 2035 a permis une accélération du secteur vers des véhicules électriques.

ENCADRÉ 1

les banques françaises alimentent des entreprises climaticides

Les institutions financières sont évaluées séparément des entreprises car les émissions des entreprises sont calculées sur leur flux (production de l'année), alors que les émissions des institutions financières sont calculées sur leur stock de financements et d'investissements.

Les institutions financières ont ainsi une empreinte carbone conséquente car elles reflètent leur exposition aux entreprises financées dans l'ensemble de l'économie. A partir du dernier calcul effectué par Carbon4 Finance, l'empreinte carbone de BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole¹⁴ et Axa¹⁵ s'élèvent à respectivement 1 147, 967, 722¹⁶ et 220 millions de tonnes CO₂e.

Si l'impact carbone des banques ne semble pas très tangible au premier abord, il s'explique en fait par le rôle prépondérant que jouent les banques dans l'économie. Via leurs choix de crédits ou leurs activités sur les marchés financiers, les banques choisissent de financer des entreprises ou des projets qui ont eux-mêmes un impact plus ou moins conséquent sur le climat. Cette responsabilité est indirecte mais néanmoins bien réelle : les banques ont le pouvoir de décider

quelles activités économiques bénéficieront de fonds, et réciproquement, lesquelles n'en bénéficieront pas. En l'occurrence, une bonne partie (40 %) des émissions des acteurs financiers est issue de leurs activités dans le secteur des énergies fossiles¹⁷ : les quatre plus grandes banques françaises ont injecté plus de 512 milliards de dollars dans les énergies fossiles depuis la COP21 (2016-2023)¹⁸.

Tant que les acteurs financiers continueront de financer, directement ou indirectement, des entreprises qui développent des nouveaux projets d'énergies fossiles alors leur politique climatique est incompatible avec un scénario de réchauffement à 1,5°C selon l'Agence Internationale de l'Energie¹⁹.

Depuis février 2023, Oxfam France, les Amis de la Terre France et Notre Affaire À Tous ont assigné BNP Paribas en justice pour non-respect de son devoir de vigilance en matière climatique²⁰. Ce procès est inédit car c'est la première fois qu'une banque est assignée devant un tribunal pour sa contribution aux changements climatiques.

LES ENTREPRISES DU CAC 40 TOUJOURS PAS ALIGNÉES SUR L'ACCORD DE PARIS

Le CAC 40 continue d'explorer le thermomètre. Le dernier rapport publié par Oxfam France début 2021 montrait que si toutes les entreprises avaient les mêmes comportements que celles du CAC 40, cela nous aurait mené tout droit vers un réchauffement climatique d'au moins 3.5°C d'ici 2100. Malgré une évolution positive, **ces entreprises seraient collectivement sur une trajectoire de 2,7°C, loin de respecter les objectifs de l'Accord de Paris**²¹.

Ces chiffres montrent à quel point le modèle économique du CAC 40 est insoutenable. Les grandes entreprises françaises sont hautement dépendantes des énergies fossiles, à des modes de production très néfastes pour la planète et les personnes. En clair, les grandes entreprises nous condamnent collectivement à un monde invivable.

ENCADRÉ 2

Les impacts du réchauffement climatique dans un monde à +2,7°C

Si le réchauffement climatique atteignait +2,7 °C d'ici à l'an 2100, 2,1 milliards de personnes seraient confrontées à des températures extrêmes. Actuellement, dans un monde réchauffé de près de 1,2 °C, 60 millions de personnes sont déjà exposées à ces températures dangereuses, définies par les scientifiques comme égales ou supérieures à 29 °C en moyenne annuelle²².


Si la température mondiale augmente de +2 °C, plus d'un milliard de personnes verront leurs ressources en eau diminuer drastiquement et 189 millions de personnes supplémentaires pourraient subir des niveaux de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire²³.

Il y aurait une hausse conséquente du nombre de morts liés à la pollution atmosphérique, qui fait déjà 800 000 morts prématurées par an en France (9 millions dans le monde)²⁴. Les inondations deviendraient la norme et pourraient survenir une à deux fois par an à Brest, contre une fois tous les 100 ans aujourd'hui²⁵. Les étés seront tous bien plus intenses qu'actuellement, avec potentiellement des pointes journalières à 50 °C, ce qui nous rapprocherait, en termes de températures, des conditions de l'Afrique du Nord. Les sécheresses météorologiques, c'est-à-dire des périodes sans pluie l'été, augmenteraient de 30 % à la fin du siècle, ce qui aggrave les risques d'incendies²⁶.

Afin de mieux comprendre les efforts fournis par les entreprises pour s'inscrire dans une trajectoire de réchauffement sous la barre des 1,5 °C, Oxfam France utilise un indicateur qui permet d'analyser la transition d'une entreprise par Carbon4 Finance (voir annexe méthodologique). Cette note correspond à l'évolution des émissions de gaz à effet de serre passées et actuelles de l'entreprise, mais aussi de ses engagements pour réduire son empreinte carbone à l'avenir. La note ne correspond donc pas seulement à la quantité de gaz à effet de serre émis à un moment donné, mais prend aussi en compte les actions déjà mises en place (moyens) ou les efforts annoncés (objectifs) pour les réduire, à court, moyen, et long terme.

Sans surprise, on retrouve parmi les entreprises dont la note d'alignement climatique est la plus inquiétante, TotalEnergies, dont l'activité est majoritairement tournée vers les énergies fossiles, l'aciérie ArcelorMittal, le constructeur d'avions Airbus et le constructeur aéronautique Safran. Les secteurs de l'agro-alimentaire et du luxe apparaissent également comme ceux qui doivent revoir leur politique climatique.

Alstom et Legrand sont les 2 entreprises les plus proches d'être théoriquement alignées avec l'Accord de Paris, sous réserve que leurs promesses en matière de transition écologique soient effectivement appliquées.



TotalEnergies et BNP Paribas, qui ont versé le plus de dividendes à leurs actionnaires, sont également celles qui ont une des plus grandes empreintes carbone du CAC 40.

Le CAC 40 s'insère certes au sein d'une économie mondiale hautement carbonée, et ne fait pas exception par rapport aux grandes entreprises des autres pays. Néanmoins, les grands groupes ont davantage de pouvoir et de leviers d'action pour mener à bien une transformation de leurs modèles que les plus petites entreprises ou qu'un citoyen lambda. Par la place centrale qu'ils occupent dans la

chaîne de valeur, ils ont la capacité de provoquer des changements de modèle chez fournisseurs, clients, investisseurs, etc. Ils ont également beaucoup plus de moyens humains et financiers pour opérer cette transformation : comme l'a montré Oxfam à plusieurs reprises, les entreprises du CAC 40 dégagent chaque année des bénéfices considérables pour rémunérer leurs actionnaires, au détriment de l'investissement et des salaires²⁷. En 2023, il est d'ailleurs choquant de constater que les deux entreprises, TotalEnergies et BNP Paribas, qui ont versé le plus de dividendes à leurs actionnaires, sont également celles qui ont une des plus grandes empreintes carbone du CAC 40. Deux entreprises qui investissent dans des nouveaux champs de pétrole et gaz, qui sont pourtant incompatibles avec un scénario de réchauffement sous 1,5 °C²⁸.

En dépit de leurs campagnes de communication, il est évident que **le modèle économique des grandes entreprises du CAC 40 est insoutenable : il favorise un court-termisme financier pour satisfaire une poignée de gros actionnaires, qui concentrent la majorité des bénéfices redistribués au détriment d'une répartition vers les salariés ou la capacité d'investir dans la transition écologique**. Une multinationale a en effet trois choix théoriques lorsqu'elle réalise des profits : en verser une partie aux actionnaires (via des dividendes ou rachats d'actions), aux salariés (via des primes, intéressement, etc.), ou les réinvestir (dans l'entreprise) pour préparer un avenir décarboné et viable.

La satisfaction des actionnaires à tout prix va parfois plus loin et opère même lorsque la santé financière de l'entreprise ne le permet pas. Certaines grandes entreprises n'hésitent en effet

TABLEAU 2 - L'ALIGNEMENT EST BASÉ SUR UNE NOTE GLOBALE ALLANT DE 1 (LE MEILLEUR) À 15 (LE PIRE). HORS SECTEUR FINANCIER.

NOTES	NOM	SECTEUR
11	AIRBUS	Transports
	SAFRAN	Industrie
	TOTALENERGIES	Énergie
	ARCELORMITTAL	Industrie
10	TELEPERFORMANCE	Communications
	ST STMICROELECTRONICS	Industrie
9	PERNOD RICARD	Agro-alimentaire
	CARREFOUR	Agro-alimentaire
	DASSAULT SYSTEMES	Industrie
	PUBLICIS	Communication
	VIVENDI	Communication
	WORLDLINE	Service
8	MICHELIN	Industrie
	ESSILORLUXOTTICA	Industrie
	EUROFINS	Industrie
	HERMES	Luxe
	KERING	Luxe
	LVMH	Luxe
	ORANGE	Télécommunications
	THALES	Transports
7	BOUYGUES	BTP
	CAPGEMINI	Numérique
	SANOFI	Industrie
	STELLANTIS	Transports
	UNIBAIL RODAMCO WESTLFIELD	Immobilier
	DANONE	Agro-alimentaire
6	RENAULT	Transports
	VINCI	BTP
	L'OREAL	Industrie
	SAINT GOBAIN	BTP
	VEOLIA ENVIRONNEMENT	Gestion eau et déchets
5	ENGIE	Energie
	AIR LIQUIDE	Industrie
	SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie
4	ALSTOM	Transports
	LEGRAND	Industrie

Source : Carbon4 finance

Lecture : voir annexe méthodologique.

pas à « cramer leur caisse » et à s'appauvrir pour payer leurs actionnaires : c'est par exemple le cas d'Engie qui, entre 2011 et 2021, a accumulé 784 millions de pertes alors que, dans le même temps, les sommes versées aux actionnaires sur la même période s'élèvent à 23,6 milliards d'euros²⁹. Une gestion à long-terme doit également être mise en place où les intérêts de la planète et de la société ne sont pas dissociables des intérêts de l'entreprise.

ENCADRÉ 3

les lois française et européenne de plus en plus contraignantes pour que les multinationales réduisent leurs émissions

La France s'est dotée d'une feuille de route climat adoptée en 2015 : la stratégie nationale bas carbone (SNBC). Elle définit les orientations de l'État en matière de lutte contre le changement climatique. Pour y parvenir, la stratégie se base notamment sur un système de plafonds nationaux d'émissions de gaz à effet de serre – « budget carbone » – à ne pas dépasser, lesquels plafonds sont fixés par décrets et revus tous les cinq ans. Même si indispensable, cette stratégie de réduction des émissions ne concerne que les activités économiques sur le territoire français. Autrement dit, **les multinationales françaises sont insuffisamment contraintes de réduire leurs émissions réalisées en dehors du territoire français**. Ceci leur permet d'externaliser leur responsabilité climatique. Comme pour le devoir de vigilance ou le blanchiment, la responsabilité des entreprises du CAC 40 doit couvrir l'intégralité de leurs activités.

L'unique législation française qui rend redevable les activités néfastes des entreprises françaises en dehors du territoire national est la loi du 27 mars 2017 sur le devoir de vigilance. La loi impose aux sociétés mères de grands groupes transnationaux de prévenir les atteintes graves aux droits humains, à l'environnement et au climat. Pour se conformer à la loi, les entreprises doivent donc adapter leurs activités émettrices de gaz à effet de

serre pour limiter leur empreinte carbone et limiter les risques climatiques. C'est sur cette base que Oxfam France, les Amis de la Terre et Notre Affaire à Tous ont assigné en justice BNP Paribas (voir encadré 1).

Dans son Benchmark de la vigilance climatique des multinationales 2023, *Notre Affaire à Tous* estime qu'au moins 26 entreprises du CAC 40 ne sont pas en mesure de démontrer leur conformité avec les critères de vigilance climatique qui évaluent la transparence des entreprises et la crédibilité de l'alignement avec l'Accord de Paris³⁰.

Le 24 avril 2024, le Parlement Européen a adopté la directive européenne sur le devoir de vigilance. La directive CSDDD (Corporate Sustainability Due Diligence Directive) instaure pour les grandes entreprises européennes l'obligation d'adopter et mettre en œuvre un plan de transition pour l'atténuation du changement climatique. Le plan devrait comprendre des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre en valeur absolue pour les scopes 1, 2 et 3 d'ici 2030 et par étapes quinquennales jusqu'en 2050. Ces obligations, ainsi que les sanctions (qui pourraient s'élever à 5 % du chiffre d'affaires des entreprises) devront cependant être précisés lors de la transposition dans le droit interne des États-Membres, et dont l'entrée en vigueur ne sera pas avant 2027³¹.

2

**UN CHANGEMENT
DE MODÈLE
ÉCONOMIQUE EST
NÉCESSAIRE :
PRIVILÉGIER LES
INVESTISSEMENTS VERTS
À LA RÉMUNÉRATION
EXAGÉRÉE DES
ACTIONNAIRES**

La transformation du modèle économique court-termiste, qui fait prévaloir l'intérêt des grands actionnaires avant la planète et la société, est une nécessité, non seulement pour la société dans son ensemble, mais aussi pour les entreprises elles-mêmes. Certaines activités économiques, comme l'extraction des ressources fossiles sont amenées à disparaître. Les autres secteurs devront transformer radicalement leur appareil productif en le rendant plus sobre et en remplaçant les activités les plus polluantes.

Les entreprises ont tout à gagner à identifier et anticiper dès maintenant les risques associés au changement climatique qui affecteront tôt ou tard leurs activités. Si on appliquait au CAC 40 le prix du carbone aligné sur l'Accord de Paris, la majorité d'entre elles ne seraient plus rentables si elles devaient payer leur facture carbone. Cette information est construite par le cabinet Axylia et permet de savoir si une organisation est capable de rester rentable une fois pris en compte le coût de la totalité de ses émissions de CO₂³². Pourtant elles rechignent à mettre sur la table les moyens nécessaires pour entamer une transition écologique crédible.

En 2022, les versements de dividendes et rachats d'actions aux actionnaires du CAC 40 (hors secteur financier) s'élevaient à 67,3 milliards d'euros, alors que les investissements de ces multinationales dans la transition écologique atteignaient 16,8 milliards d'euros, selon les données des entreprises en accord avec la taxonomie verte européenne. **Ainsi, en 2022, les entreprises du CAC 40 ont versé près de 4 fois plus de dividendes (et rachats d'actions) à leurs actionnaires qu'elles n'ont investi dans la transition écologique³³.**

Au premier rang on trouve le secteur agro-alimentaire avec Danone³⁴, Pernod Ricard et Carrefour qui ont respectivement versé 420, 41 et 22 fois plus de dividendes (et rachats d'actions) à leurs actionnaires qu'elles n'ont investi dans la transition écologique³⁵.


TOP 3 DES ENTREPRISES DANS LE SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE

NOM	RAPPORT ENTRE LES VERSEMENTS DE DIVIDENDES / LES INVESTISSEMENTS (CAPEX) VERTS ALIGNÉS AVEC LA TAXONOMIE
Danone	420
Pernod Ricard	41
Carrefour	22
Moyenne des entreprises du CAC 40	4

Lecture : Danone, Pernod Ricard et Carrefour qui ont respectivement versé 420, 41 et 22 fois plus de dividendes (et rachats d'actions) à leurs actionnaires qu'elles n'ont investi dans la transition écologique.

Pour promouvoir la finance durable et le reporting extra-financier, l'Union Européenne a lancé en 2018 la taxonomie verte, une classification des activités économiques selon leur caractère « durable sur le plan environnemental ». Dans cette lignée, depuis 2022, les entreprises soumises à la publication d'une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), autrement dit l'intégralité du CAC 40, sont obligées de dévoiler le pourcentage et les montants des dépenses d'investissement (Capex) des activités de l'entreprise incluses dans la taxonomie. En 2022, pour 320 sociétés cotées des indices de 17 pays de l'Union européenne, la part des investissements (Capex) alignés sur la taxonomie est en moyenne de 15 %³⁶. **Le CAC 40 investit donc moins que la moyenne européenne, avec un niveau moyen d'investissements « verts » à 11%³⁷.**

Selon le CDP, les entreprises européennes devraient a minima consacrer 25 % de leur investissement (Capex) dans la transition écologique pour pouvoir tenir leurs propres objectifs de réduction de CO₂ afin d'être neutre en carbone d'ici 2050³⁸. Selon cet indice, **en 2022, les entreprises du CAC 40³⁹ auraient dû augmenter leurs investissements verts de 21,5 milliards d'euros, soit presque doubler leurs investissements dans la transition.**



En 2022, 32 % des dividendes et rachats d'actions versés aux actionnaires du CAC 40 auraient suffi à couvrir leurs besoins en investissement dans la transformation écologique.

Une autre voie est possible afin d'engager une transformation juste et durable de notre société : faire porter le coût de la transition par la modération des dividendes versés aux actionnaires et leur réorientation vers les investissements verts. En 2022, 32 % des dividendes et rachats d'actions versés aux actionnaires du CAC 40 auraient suffi à couvrir leurs besoins en investissement dans la transformation écologique⁴⁰.

Le manque d'investissement des entreprises dans la transition écologique n'est pas une fatalité, c'est le résultat d'un modèle économique qui les force à privilégier une rentabilité à très court-terme au détriment d'investissements dans la résilience et la durabilité. Oxfam France a déjà documenté que les bénéfices générés sont de plus en plus captés par les actionnaires au détriment des salarié.es ou de la planète. En 2022, les entreprises du CAC 40 ont versé en moyenne 76 % de leurs bénéfices à leurs actionnaires. Ce chiffre s'élevait à 71 % en moyenne entre 2011 et 2021.

En cause ? La pression des actionnaires sur l'entreprise pour obtenir des rendements toujours plus élevés, toujours plus rapidement ; le manque de représentation des autres parties prenantes et la faible représentation des salariés au sein des instances de décision pour contrebalancer l'influence des actionnaires, ou encore la part de la rémunération des dirigeantes ou dirigeants indexée sur des critères boursiers supérieure à aux critères climatiques, incitant financièrement à privilégier le court-terme sur le long-terme.

En moyenne en 2022, 51 % de la rémunération totale des PDG du CAC 40 était basée sur des critères financiers, dont 19 % visant à satisfaire les actionnaires. A l'inverse, **seuls 18 % de la rémunération totale des patrons du CAC 40 était basée sur des critères non financiers, dont 5,8 % portaient sur le climat.** Les 31 % restant de la rémunération ne sont pas soumis à des critères de performance (rémunération fixe, retraite, avantages en nature). Cette disproportion accordée au financier illustre et explique en partie cette gestion court-termiste et financière des grandes entreprises⁴¹.

Dividende sociétal et dividende écologique : les pratiques innovantes du Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la MAIF

Depuis 2023, les deux grandes entreprises financières ont annoncé consacrer une partie de leurs bénéfices à la transition écologique et sociale.

Le Crédit Mutuel Alliance Fédérale a annoncé la création du « dividende sociétal », consistant à consacrer 15 % de son résultat net à un fonds pour la transition écologique et sociale. Le Crédit Mutuel devient ainsi la première banque et entreprise française à consacrer une part aussi importante de ses bénéfices à la société. En 2023, ce sont près de 463 millions d'euros qui ont été consacrés à la transition écologique et sociale, soit un quart de l'engagement de l'Etat dans le fonds vert pour

accompagner près de 6 000 communes françaises vers la planification écologique⁴². En 2024, le montant s'élève à 618 millions d'euros. La MAIF a également créé un « dividende écologique » en janvier 2023. Il vise à affecter 10 % des bénéfices de l'entreprise au financement de projets de solidarité climatique et de protection de la biodiversité.

Si le dividende sociétal et écologique doit encore être augmenté progressivement chaque année, il est un pas vers la bonne direction. Cela doit être un début de réponse à l'immense défi qu'est la transition écologique et sociale.

3

RECOM- MANDATIONS

OXFAM FRANCE DEMANDE AUX ENTREPRISES :

- De se doter d'une stratégie climat alignée à une trajectoire mondiale de baisse des émissions de gaz à effet de serre (scopes 1-2-3) dès l'année 2024, respectant une trajectoire de réduction des émissions de GES en valeur absolue d'au moins 50 % d'ici 2030, mais variable selon le secteur d'activité de l'entreprise⁴³.
- De publier un plan d'investissement associé pour mettre en place cette trajectoire.
- De mettre en place un salaire décent sur l'ensemble de la chaîne de valeur
- D'encadrer la part des bénéfices distribuée aux actionnaires en imposant un payout ratio maximum (dividendes versés en pourcentage des bénéfices). Les fonds non distribués doivent abonder une réserve d'entreprise finançant la transition écologique et sociale, autrement dit :
 - => mettre en place un dividende sociétal et/ou écologique pour consacrer une partie de leurs bénéfices à la transition écologique et sociale.

- Interdire les versements aux actionnaires lorsque l'un des objectifs suivants n'est pas atteint :
 - un salaire décent sur l'ensemble de la chaîne de valeur
 - une stratégie climat ambitieuse (voir ci-dessous)
 - un plan d'investissement associé
 - => engager la responsabilité des comités d'audit et des commissaires aux comptes dans le contrôle effectif de l'atteinte de ces objectifs

- De conditionner la rémunération de la ou du PDG et des administrateurs ou administratrices des Conseils d'Administration et de Surveillance à l'atteinte des objectifs précédents.

- Revoir en profondeur la structure de rémunération financière et court-termiste des PDG des grandes entreprises :
 - Supprimer tout critère de rémunération boursier
 - Les critères de rémunération extra-financiers, notamment sociaux, environnementaux et climatiques, devront être majoritaires - a minima 50 % - au sein de la part variable les rémunérations des grandes entreprises françaises multinationales.

OXFAM FRANCE DEMANDE AU GOUVERNEMENT :

La mise en place d'une éco-responsabilité contraignante pour toute entreprise, soumise à la déclaration de performance extra-financière, qui intègre ces critères :

- La publication de l'empreinte carbone directe et indirecte (scopes 1-2-3).
- Une stratégie climat 1,5°C alignée avec une trajectoire mondiale de réduction des émissions de GES en valeur absolue (scopes 1-2-3) dès l'année 2024 et d'au moins 50 % d'ici 2030, mais variable selon le secteur d'activité de l'entreprise.
- Un plan d'investissement associé pour mettre en place cette trajectoire, en tenant compte des effets sur l'emploi.

Par ailleurs, pour un partage de la valeur plus juste et durable au sein des grandes entreprises françaises, **Oxfam France appelle le Gouvernement à :**

- Encadrer la part des bénéfices versés aux actionnaires.
- Conditionner les aides publiques et l'accès aux marchés publics au plafonnement des dividendes.
- Conditionner les aides publiques aux entreprises et l'accès aux marchés publics aux investissements dans la transition et à une stratégie climat articulée autour d'une trajectoire de baisse des émissions de gaz à effet de serre en valeur absolue et alignée sur un scénario 1,5 °C (voir ci-dessus).
- Augmenter la représentativité des salariés dans les instances de gouvernance, en tenant compte de la diversité géographique du groupe :
 - pour les groupes de 250 à 500 ETP, amener la part des représentants salariés à 1/3 du Conseil d'administration (ou autre instance de supervision)
 - pour les groupes de plus de 500 ETP, amener la part des représentants salariés à 50 % du Conseil d'Administration (ou autre instance de supervision)

FISCALITÉ

- Supprimer le système de la « flat tax » sur les dividendes, et réaligner la fiscalité du capital sur la fiscalité du travail en rétablissant la progressivité de l'impôt sur les revenus du capital
- Mettre en oeuvre un taux effectif minimum d'imposition de 25 % aux multinationales en Europe, pour favoriser l'investissement et éviter que les impôts non payés partent en dividendes

EUROPE

Au niveau européen, s'assurer qu'une directive européenne portant sur la gouvernance des entreprises soit une priorité de travail du prochain Parlement et de la prochaine Commission.

MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE D'ENTREPRISES

La présente étude a analysé les entreprises du CAC 40 en 2022 :

Air Liquide ; Airbus ; Alstom ; Arcelor Mittal ; Axa ; BNP Paribas ; Bouygues ; Capgemini ; Carrefour ; Crédit Agricole ; Danone ; Dassault Systèmes ; Engie ; EssilorLuxottica ; Eurofins Scientific ; Hermès ; Kering ; Legrand ; L'Oréal ; LVMH ; Michelin ; Orange ; Pernod Ricard ; Publicis ; Renault ; Safran ; Saint-Gobain ; Sanofi ; Schneider Electric ; Société Générale ; Stellantis ; STMicroelectronics ; Teleperformance ; Thalès ; TotalEnergies ; Unibail-Rodamco-Westfield ; Veolia ; Vinci ; Vivendi ; Worldline.

COMMENT SONT CALCULÉES LES ÉMISSIONS DE CHAQUE ENTREPRISE ?

Les émissions associées à l'activité d'une entreprise sont réparties au sein de trois catégories appelés Scopes : le scope 1 correspond aux postes d'émissions détenus par l'entreprise (émissions directes), et le scope 2 aux émissions ayant pris place « ailleurs » pour les achats d'électricité ou de chaleur (émissions indirectes associées à leur consommation). Le scope 3 identifie les émissions indirectes situées en amont et en aval des activités de l'entreprise. Pour la plupart des entreprises, la majorité des émissions (en moyenne 80 %) de gaz à effet de serre sont des émissions indirectes, du scope 3. Par exemple, pour une banque, le scope 3 est également le premier poste et correspond aux émissions associées à ses activités de financement. Il est particulièrement élevé car il est calculé sur l'ensemble du stock de financements des banques (versus les flux de production annuelle pour les entreprises non financières).

Nous avons décidé d'utiliser les données reportées par les entreprises ainsi que celles fournies par la société indépendante Carbon4 Finance, basées sur la méthodologie Carbon Impact Analytics (CIA) qui évalue la performance carbone d'une entreprise sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Y A-T-IL DES DOUBLES COMPTES ENTRE LES ENTREPRISES ?

Une partie des émissions de gaz à effet de serre d'une entreprise peut en effet être comptabilisé dans le bilan carbone d'une autre entreprise. C'est logique, et reconnu par les standards internationaux de comptabilité carbone, qu'une entreprise se voit attribuer une partie des émissions de CO2 des entreprises avec lesquelles elle interagit. Par exemple, une partie des émissions directes de Michelin (scope 1) liées à la production d'un pneu vont également être associées aux émissions indirectes (scope 3) de Renault liées à l'achat du pneu.

COMMENT EST CALCULÉE LA NOTE D'ÉVALUATION CLIMATIQUE PAR CARBON4 FINANCE ?

Grâce à la méthodologie Carbon Impact Analytics (CIA), dont le contenu exhaustif est disponible sur [le site de Carbon4 Finance](#).

Dans un contexte de faible transparence de l'ensemble des entreprises françaises, Oxfam France a souhaité informer les entreprises de la recherche. Elle leur a transmis les premières données utilisées pour réaliser la recherche en avril 2024, puis leur ont adressé les résultats en les invitant à leur soumettre une réaction officielle début mai 2024. Les commentaires reçus de la part des entreprises ont été intégrés dans le rapport ou apparaissent dans une seconde annexe « commentaires des entreprises » sur notre site internet.

Carbon4 Finance calcule plusieurs éléments pour attribuer cette note : la performance passée de l'entreprise sur 5 ans (en se basant sur les émissions scopes 1, 2 et 3 en absolu et en intensité), la performance présente (émissions induites et évitées) et la performance future, basée sur la stratégie globale de l'entreprise : la réduction de ses émissions en scopes 1, 2 et 3 ; ses investissements et la prise en compte des enjeux climatiques dans sa gouvernance. La note n'est pas donc seulement attribuée sur les objectifs de réduction des émissions que se donne l'entreprise, mais aussi les moyens pour y arriver (investissements ou critère de rémunération des dirigeants de l'entreprise basé sur des objectifs climatiques).

Lecture : 2022 pour Bouygues, Danone, Eurofins Scientific, Kering, LVMH, Pernod Ricard, Teleperformance, Unibail-Rodamco-Westfield, Vinci ; 2021 pour Alstom, Capgemini, Dassault Systèmes, Engie, Essilor Luxottica, L'Oréal, Orange, Publicis, Sanofi, Schneider Electric, STMicroelectronics, TotalEnergies, Veolia, Vivendi, Worldline; 2020 : Airbus, ArcelorMittal, Air Liquide, Hermès, Legrand, Michelin, Renault, Safran, Saint-Gobain, Stellantis, Thales ; 2019 : Carrefour.

Pourquoi l'année d'étude diffère entre les entreprises ? Lors de l'analyse de l'empreinte et de l'intensité carbone d'une entreprise, les analystes de Carbon4 Finance commencent par chercher les rapports annuels les plus récents et les plus complets. Ainsi, il arrive qu'une entreprise publie son rapport annuel pour n-1, alors que son rapport de performance extra financière date de n-2. Dès lors, Carbon4 Finance préférera analyser l'année n-2 pour avoir les informations les plus complètes.

COMMENT OXFAM A CALCULÉ LE MONTANT DES INVESTISSEMENTS DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ENTREPRISES DU CAC 40 ?

Depuis 2022, les entreprises soumises à la publication d'une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), autrement dit l'intégralité du CAC 40, sont obligées de dévoiler le pourcentage et les montants des dépenses d'investissement (Capex) des activités de l'entreprise incluses dans la taxonomie verte, une classification de l'Union Européenne des activités économiques selon leur caractère « durable sur le plan environnemental », qui a pour but d'orienter les investissements vers la transition.

Ce montant a été calculé à partir de la déclaration des 34 entreprises du CAC 40 (hors secteur financier). Oxfam n'a pas trouvé la déclaration de 2 entreprises (Dassault Systèmes et ArcelorMittal n'ont pas répondu à nos demandes).

En plus des activités alignées sur la taxonomie (et retenues dans le cadre de cette étude), les entreprises doivent désormais déclarer les activités éligibles à la taxonomie. La différence entre les deux permet de juger le montant des investissements allant vers des activités non alignées sur la taxonomie (car jugées non durables sur le plan environnemental) mais néanmoins éligibles à la taxonomie, autrement dit l'effort auquel peut souscrire l'entreprise pour verdir ses activités.

COMMENT OXFAM A CALCULÉ LES DONNÉES FINANCIÈRES ?

Les dividendes et rachats d'actions proviennent de la lettre Vernimmen.

Pour l'ensemble des données, y compris les dividendes et rachats d'actions, les données ont pu être modifiées, ajustées, suite à des échanges avec les entreprises concernant lesdites données.

ANNEXE

INTENSITÉ CARBONE MONÉTAIRE – ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ANNUELLES EN TONNES ÉQUIVALENT CO₂ PAR MILLION D'EUROS DE CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2022 (HORS INSTITUTIONS FINANCIÈRES)

RANG	NOM	SECTEUR	INTENSITÉ CARBONE MONÉTAIRE [CA] (tCO ₂ /M€)
1	AIRBUS	Transports	7253
2	MICHELIN	Industrie	4826
3	SAFRAN	Industrie	3226
4	STELLANTIS	Transports	2509
5	ALSTOM	Transports	2178
6	AIR LIQUIDE	Industrie	2052
7	ENGIE	Energie	1857
8	SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie	1790
9	ARCELORMITTAL	Industrie	1710
10	TOTALENERGIES	Energie	1625
11	VEOLIA	Gestion eau et déchets	1472
12	RENAULT	Transports	1230
13	CARREFOUR	Agro-alimentaire	1173
14	UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	Immobilier	1006
15	DANONE	Agro-alimentaire	875
16	VINCI	BTP	786
17	SAINT GOBAIN	BTP	607
18	THALES	Industrie	554
19	BOUYGUES	BTP	431
20	PERNOD RICARD	Agro-alimentaire	380
21	LEGRAND	Industrie	350
22	L'OREAL	Industrie	295
23	ORANGE	Télécommunications	192
24	ESSILOR LUXOTTICA	Industrie	167
25	KERING	Luxe	119
26	SANOFI	Industrie	116
27	DASSAULT SYSTEMES	Industrie	82
28	Worldline	Services	81
29	LVMH	Luxe	75
30	EUROFINS	Industrie	72
31	STMICROELECTRONICS	Industrie	60
32	HERMES	Luxe	55
33	TELEPERFORMANCE	Communication	49
34	CAPGEMINI	Numérique	34
35	PUBLICIS GROUPE	Communication	15
36	VIVENDI	Communication	10

Lecture : l'intensité carbone monétaire correspond à la quantité de CO₂e émise par l'entreprise pour chaque euro de chiffre d'affaires généré. L'empreinte carbone (scopes 1, 2 et 3) est rapportée au chiffre d'affaires annuel, tels que déclarés par les entreprises en 2022.

NOTES

1 Climate Copernicus (2024) 2023 est l'année la plus chaude jamais enregistrée.

https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://climate.copernicus.eu/sites/default/files/2024-01/2023GlobalClimateHighlights_FR_1.docx&ved=2ahUKewivvLS30d-FAxU08gIHHZ4tDWMQFnoECBQQAQ&usg=AOvVaw20Y0WaBora9FiarU7tvLty

2 World Weather Attribution (2024). Extreme Sahel heatwave.

<https://www.worldweatherattribution.org/extreme-sahel-heatwave-that-hit-highly-vulnerable-population-at-the-end-of-ramadan-would-not-have-occurred-without-climate-change/>

3 UN (2023) La sécheresse en Somalie aurait fait 43 000 morts en 2022.

<https://news.un.org/fr/story/2023/03/1133447>

4 Ministère de la Transition écologique (2024) Le Pas-de-Calais condamné à des inondations répétées. <https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/actualites/veille/avec-changement-climatique-pas-calais-condamne-des-inondations-repetees>

5 Les pays développés sont responsables de 79% des émissions entre 1890 et 2011.

Center for Global Development (2015) Developed countries are responsible for 79 percent of historical carbon emissions

<https://www.cgdev.org/media/who-caused-climate-change-historically>

6 Carbone 4 (2019) Faire sa part ? Pouvoir et responsabilité des individus, des entreprises

et de l'Etat face à l'urgence climatique <https://www.carbone4.com/wp-content/uploads/2019/06/Publication-Carbone-4-Faire-sa-part-pouvoir-responsabilite-climat.pdf>

7 Oxfam France (2024) Taxez les superprofits de 2023. <https://www.oxfamfrance.org/communiqués-de-presse/taxer-les-superprofits-de-2023-rapporterait-plus-de-20-milliards-deuros/>

Vernimmen (2024) Lettre Vernimmen janvier 2024.

https://www.vernimmen.net/Lire/Lettre_Vernimmen/Lettre_214.html#:~:text=Pour%20ceux%20d%27entre%20vous,locaux%20de%20Bpifrance%2C%20boulevard%20Hausmann

https://www.vernimmen.net/Lire/Lettre_Vernimmen/Lettre_214.html#:~:text=Pour%20ceux%20d%27entre%20vous,locaux%20de%20Bpifrance%2C%20boulevard%20Hausmann

8 En 2022, 34 entreprises du CAC 40 (hors secteur financier) ont investi 16 847 millions d'euros dans la transition écologique alors qu'elles ont versé 68 723 millions d'euros en dividendes (et rachats d'action) à leurs actionnaires. Ces données sont basées sur les propres déclarations des entreprises, en accord avec les montants d'alignement de leur Capex avec la taxonomie européenne. Oxfam n'a pas trouvé la déclaration de 2 entreprises (Dassault Systèmes et ArcelorMittal n'ont pas répondu à notre demande).

9 Carbon4 Finance (2024) Carbon4 Finance analyse le CAC 40. Sur un échantillon de 28 entreprises (sont exclus les secteurs du luxe et de la finance).

https://www.linkedin.com/posts/carbon4finance_le-cac-40-a-un-impact-carbone-honorable-activity-7184462552142069760-9Grd?utm_source=share&utm_medium=member_desktop

10 Selon certains experts, certaines entreprises qui apportent des solutions à la transition (e.g. énergies renouvelables, véhicules électriques) devraient voir leurs émissions augmenter sur ces activités. Piloter la stratégie climat individuelle des entreprises par les émissions induites uniquement n'est pas suffisant (il y a d'autres paramètres à prendre en considération selon le secteur).

11 Influence Map (2024) The carbon majors database.

<https://carbonmajors.org/briefing/The-Carbon-Majors-Database-26913>

12 A noter pour TotalEnergies : par souci de cohérence méthodologique, nous avons utilisé les émissions de CO₂e déclarées par la multinationale. Cependant, selon une étude réalisée par Greenpeace en 2022, les émissions auraient été près de quatre fois plus importantes que celles déclarées par TotalEnergies, soit près de 1,6 milliard de tonnes contre 455 millions de tonnes CO₂e pour l'année 2019. Suite à ce rapport, TotalEnergies a assigné Greenpeace en justice en avril 2023 pour "diffusion d'informations fausses et trompeuses". Le 28 mars 2024, le Tribunal judiciaire de Paris a déclaré nulle l'assignation de TotalEnergies pour un motif procédural. La société TotalEnergies a renoncé à faire appel.

13 scopes 1&2 uniquement

14 La banque Crédit Agricole déclare une empreinte carbone indirecte de 153 millions de tonnes CO₂e en 2022. La méthodologie utilisée ne prend en compte que les scopes 1 et 2 des entreprises en portefeuille.

15 Axa dévoile 5 233 milliers de tonnes de CO₂eq en 2022. Il s'agit uniquement des investissements en actions et dette d'entreprises listées, et d'immobilier physique, ce qui représente environ 36% de l'actif général à fin 2023.

16 Les chiffres des banques figuraient déjà dans notre rapport :

Oxfam France (2021) Banques et climat, le désaccord de Paris

https://www.oxfamfrance.org/app/uploads/2021/10/rapportOXFAM_BanquesetClimat_vF.pdf

17 Oxfam France (2021) Banques et climat, le désaccord de Paris

https://www.oxfamfrance.org/app/uploads/2021/10/rapportOXFAM_BanquesetClimat_vF.pdf

18 RAN (2024) Banking on Climate Chaos.

https://www.bankingonclimatechaos.org/wp-content/uploads/2024/05/BOCC_2024_vF1.pdf

19 AIE (2021) Net zero by 2050 <https://www.iea.org/reports/net-zero-by-2050>

20 Site de l'Affaire BNP. <https://affaire-bnp.fr/laffaire/>

21 Carbon4 Finance (2024) Carbon4 Finance analyse le CAC 40.

https://www.linkedin.com/posts/carbon4finance_le-cac-40-a-un-impact-carbone-honorable-activity-7184462552142069760-9Grd?utm_source=share&utm_medium=member_desktop

22 Nature (2023) Quantifying the human cost of global warming.

<https://www.nature.com/articles/s41893-023-01132-6>

- 23** Amnesty International (2021) Nos droits brûlent !
<https://www.amnesty.org/fr/documents/pol30/3476/2021/fr/>
- 24** Le Monde (2019) La pollution de l'air tue deux fois plus que ce qui était estimé
https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/03/12/la-pollution-de-l-air-tue-deux-fois-plus-que-prevu_5435029_3244.html
- 25** France Inter (2020) Montée des eaux, crues, feux de forêt : l'impact du réchauffement climatique en France en six cartes
<https://www.franceinter.fr/environnement/montee-des-eaux-crues-feux-de-foret-l-impact-du-rechauffement-climatique-en-france-en-six-cartes>
- 26** Météo France (2021) Les nouvelles projections climatiques de référence Drias 2020 pour la métropole. <http://www.drias-climat.fr/document/rapport-DRIAS-2020-red3-2.pdf>
- 27** Oxfam France (2023) Top 100 des entreprises, l'inflation des dividendes.
<https://www.oxfamfrance.org/rapports/dans-le-top-100-des-grandes-entreprises-francaises-cest-linflation-des-dividendes/>
- 28** AIE (2021) Net zero by 2050 <https://www.iea.org/reports/net-zero-by-2050>
- 29** Oxfam France (2023) Top 100 des entreprises, l'inflation des dividendes.
<https://www.oxfamfrance.org/rapports/dans-le-top-100-des-grandes-entreprises-francaises-cest-linflation-des-dividendes/>
- 30** Notre Affaires A Tous (2023) Vigilance climatique de 26 multinationales françaises.
<https://notreaffaireatous.org/cp-vigilance-climatique-de-26-multinationales-francaises-notre-affaire-a-tous-alerte-de-nouveau-sur-de-potentiels-graves-manquements-a-la-loi-dans-son-benchmark-2023/>
- 31** Parlement Européen (2024) Position of the European Parliament adopted at first reading on 24 April 2024 with a view to the adoption of corporate sustainability due diligence and amending Directive. Page 73.
https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2024-0329_EN.html#title2
- 32** Axylia (2024) Score Carbone. <https://www.axylia.com/score-carbone-axylia>
- 33** En 2022, 34 entreprises du CAC 40 (hors secteur financier) ont investi 16 847 millions d'euros dans la transition écologique alors qu'elles ont versé 68 723 millions d'euros en dividendes (et rachats d'action) à leurs actionnaires. Ces données sont basées sur les propres déclarations des entreprises, en accord avec les montants d'alignement de leur Capex avec la taxonomie européenne. Oxfam n'a pas trouvé la déclaration de 2 entreprises (Dassault Systèmes et ArcelorMittal n'ont pas répondu à notre demande).
- 34** Danone a indiqué à Oxfam « le montant de Capex alignés n'est pas représentatif de [ses] investissements dans la transition. Malheureusement, et malgré plusieurs relances, Danone n'a pas fourni à Oxfam ce montant ni d'autres précisions.
- 35** En 2022, Danone déclare 3 millions d'euros de Capex aligné sur la taxonomie et 1 261 millions d'euros de versements de dividendes et rachats d'action. Pernod Ricard déclare 48,5 millions d'euros de Capex aligné sur la taxonomie et 1 991 millions d'euros de versements de dividendes et rachats d'action. Carrefour déclare 51,3 millions d'euros de Capex aligné sur la taxonomie et 1 130 millions d'euros de versements de dividendes et rachats d'action.

36 EY (2024) Seconde année d'application de la taxonomie européenne.
https://www.ey.com/fr_fr/climate-change-sustainability-services/taxonomie-europeenne-enseignements-et-perspectives-2024

37 A partir de la déclaration des 34 entreprises du CAC 40 hors secteur financier.

38 CDP (2020) Doubling down.
https://cdn.cdp.net/cdp-production/cms/reports/documents/000/004/958/original/Doubling_down_Europe's_low_carbon_investment_opportunity.pdf?1586852291

39 Hors secteur financier.

40 En 2022, le CAPEX des 34 entreprises du CAC 40 (hors secteur financier & les 2 entreprises qui n'ont pas déclaré) s'élevait à 153 milliards d'euros. En suivant l'indice de CDP, il aurait fallu 21,5 milliards d'euros en plus en 2022 pour atteindre 25% du CAPEX fléché vers la transition écologique. Cela correspond à 32 % des dividendes et rachats d'actions qui auraient suffi à combler le retard, étant donné que le montant total des dividendes et rachats d'action de ces 34 entreprises est de 68,7 milliards d'euros en 2022.

41 Ces données sont disponibles dans le rapport d'Oxfam France "CASH 40 : Trop de millions pour quelques hommes", publié le 30 avril 2024.

42 Ministère de la Transition écologique (2024) Le fonds vert.
<https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert>

43 Selon certains experts, certaines entreprises qui apportent des solutions à la transition (e.g. énergies renouvelables, véhicules électriques) devraient voir leurs émissions augmenter sur ces activités. Piloter la stratégie climat individuelle des entreprises par les émissions induites uniquement n'est pas suffisant (il y a d'autres paramètres à prendre en considération selon le secteur).



OXFAM

France

Association loi 1901 d'intérêt général. Oxfam est membre du Comité de la Charte.

Oxfam France est membre de la confédération Oxfam, une organisation internationale de développement qui mobilise le pouvoir citoyen contre la pauvreté. Nous travaillons dans plus de 90 pays afin de trouver des solutions durables pour mettre fin aux injustices qui engendrent la pauvreté.

www.oxfamfrance.org

OXFAM FRANCE : 62 bis, avenue Parmentier, 75011 Paris

Tél : 01 56 98 24 40 / info@oxfamfrance.org

 Oxfam France  @oxfamfrance



OXFAM
France